



Marine Le Pen

La restauration de notre système éducatif est vitale pour l'avenir de notre pays et de notre civilisation

Nom du Ministère	Ministère de l'Éducation nationale	
Réforme structurelle	1	Supprimer la bureaucratie de l'éducation nationale pour libérer des moyens financiers
	2	Restaurer l'efficacité du système éducatif par une remise à plat des méthodes pédagogiques et des contenus
	3	Restaurer l'école comme vecteur de transmission de l'Histoire de France et de son patrimoine
	4	Restaurer la sérénité de l'école, en mettant fin à la doctrine de l'école ouverte
	5	Retour aux principes de la loi Ciotti (2010) : suspension des allocations familiales et des bourses scolaires en cas d'absentéisme avéré et de perturbations graves et répétées
	6	Plan d'urgence éducative pour l'Outre-mer, notamment pour la Guyane et Mayotte
	7	Signalement systématique au procureur de la République et répression automatique des menées islamistes dans et autour des établissements et poursuites contre leurs auteurs, les dispositions de l'article L 141-5-2 du code de l'éducation seront durcies. Ces faits seront dorénavant des délits dont les auteurs encourront une peine de prison et de fortes amendes
	8	Interdiction par la loi du port du voile islamique pour les accompagnantes de sorties scolaires, en inscrivant dans les textes le statut de « collaborateur occasionnel du service public », soumis au principe de laïcité
Densité des écoles sur le territoire	9	Arrêter les fermetures d'écoles
Carte scolaire	RAS	
Autonomie des établissements		
Entrée et fin de Scolarisation		
Libre choix des parents du mode d'instruction		
Citoyenneté de l'élève		
Autonomie, égalité des chances des étudiants	10	Priorité nationale instaurée en faveur des étudiants français sur les logements universitaires. Aucun étudiant étranger ne sera logé dans une résidence universitaire publique tant que toutes les demandes formulées par des Français n'auront pas été satisfaites.
	11	Instaurer pour tous les étudiants français qui occupent un emploi un complément de revenu versé par État, conditionné à la validation de leurs semestres d'études. 20 % de leur revenu, plafonné à 200 €/mois, et 30 % pour les étudiants boursiers, plafonné à 300 €/mois.
Idéologies qui impactent le projet pour l'École	12	NON à l'écriture inclusive
	13	NON à l'idéologie du genre à l'école
	14	Renforcement de l'exigence de neutralité absolue des membres du corps enseignant en matière politique, idéologique et religieuse vis-à-vis des élèves qui leur sont confiés.

	15	Accroissement du pouvoir de contrôle des corps d'inspection en la matière, et obligation de signalement des cas problématiques sous peine de sanctions à l'encontre des encadrants
Rythme scolaire	16	Le nombre d'heures de cours des élèves du primaire sera significativement accru
Programme enseignement général	17	Le Parlement fixera, de manière concise et limitative, ce qui est attendu des élèves à la fin de chaque cycle
	18	La loi disposera que le programme des examens est déterminé à l'échelon national
	19	Le détail des programmes et les labels validant les manuels scolaires relèveront du ministre de l'Éducation nationale
	20	L'enseignement dans le primaire donnera une priorité absolue au français, aux mathématiques et à l'histoire de France
	21	Conception et mise en œuvre de programmes de renforcement en Français et en histoire dans les Réseaux d'éducation prioritaire (REP)
	22	Suppression des enseignements de langue et de culture d'origine (ELCO)
Voie professionnelle	23	Créer un chèque-formation mensuel de 200 à 300 € pour les apprentis, les alternants et leurs employeurs
	24	Mise en place d'un chèque formation accessible à tous les 18-25 ans versé par l'État correspondant à 50 % de ce que coûterait la formation d'un jeune s'il était scolarisé dans une filière générale. Soit pour un apprenti de 16 ans, 5 500 € équitablement partagés entre sa rémunération (soit + 230 € /mois) et un versement à son entreprise d'accueil (Soit 2 750 €/an). Au-dessus de 18 ans, c'est 8 000€ (soit + 300 € /mois pour le jeune et + 4 000 € pour l'entreprise d'accueil).
	25	Des voies spécifiques permettront de réintégrer la filière générale pour les élèves en ayant montré leurs capacités au cours de leur formation professionnelle
Infrastructures	26	Contraindre les cantines à utiliser 80% de produits agricoles français
Modèle de classe	27	Effectif maximal de 20 élèves par classe de grande section et de cours préparatoire
	28	Dans le secondaire l'effectif maximal est fixé à 30 élèves
	29	Port d'un uniforme à l'école primaire et au collège
Élèves en situation de handicap	30	Ériger en principe constitutionnel la lutte contre les discriminations du fait du handicap
	31	Le statut des accompagnants des élèves de handicap en situation sera revalorisé et leur nombre sera adapté aux besoins
	32	L'appui de la solidarité nationale aux aidants (8 et 11 millions de personnes) versé par la CAF sera augmenté et la durée sera allongée
	33	Les pôles inclusifs d'accompagnement localisé (PIAL) seront réorganisés pour améliorer la prise en charge des élèves
	34	De nouvelles unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) dans les premier et second degrés seront créées
	35	Augmenter le nombre des Instituts Médico-Éducatifs (IME)
	36	Les moyens du plan autisme de 2018 seront renforcés, chaque département sera doté d'un centre de dépistage des jeunes autistes (actuellement c'est 2/3)
37	10 000 places d'accueil seront créées dans des établissements spécialisés en France pendant le quinquennat	
Évaluations des élèves		RAS
Diplôme	38	La loi disposera que le programme des examens est déterminé à l'échelon national
	39	Le baccalauréat retrouvera son statut d'examen terminal national, son niveau sera rehaussé, et son règlement débarrassé de toute démagogie
	40	Le diplôme national du brevet deviendra un examen d'orientation post-3e, et en fonction de ses résultats, l'élève sera orienté vers la voie générale ou professionnelle

Effectifs de l'Éducation nationale	RAS
Attractivité du métier d'enseignant	41 La protection des enseignants sera une priorité absolue, en opposition totale à la doctrine du « pas de vague »
	42 Apporter aux enseignants une protection sans faille face aux pressions dont ils sont quotidiennement victimes
	43 Refondation du recrutement des professeurs et des principes de gestion du corps enseignant
	44 Les enseignants devront être titulaires d'un Master 2 + d'un CAPES ou d'une agrégation
	45 Ils seront formés par des pairs expérimentés rémunérés en contrepartie, au sein des établissements scolaires. Leur titularisation interviendra à l'issue d'une double inspection pédagogique
	46 Revalorisation des salaires des enseignants du primaire au lycée de 3 % par an pendant 5 ans, soit 15 % sur le quinquennat, financée par réduction des dépenses administratives du ministère
	47 L'aménagement du « parcours professionnel, carrières rémunération » instauré pour les fonctionnaires en 2017 s'élargira aux enseignants, + de rendez-vous de carrière et + d'inspections
	48 Revalorisation du mérite dans le déroulement des carrières
Violences en milieu scolaire	49 La protection des enseignants sera une priorité absolue, en opposition totale à la doctrine du « pas de vague »
	50 Aucun acte de violence, qu'il soit commis contre d'autres élèves ou contre des membres du corps éducatif, ne devra rester impuni faute de preuves
	51 Instauration de sanctions-plancher qui devront être appliquées lors des conseils de discipline sous peine de sanctions contre l'encadrement des établissements.
	52 Utilisation systématique de l'article 433-5 du Code pénal relatif aux outrages à une personne chargée d'une mission de service public qui prévoit pour les faits commis à l'intérieur d'un établissement scolaire ou à ses abords, six mois d'emprisonnement et 7 500 € d'amende.
	52 Signalement et plainte seront obligatoirement déposés par le chef d'établissement ou l'autorité académique
	54 Généralisation de la vidéoprotection dans tous les établissements du secondaire, en priorisant les réseaux d'éducation prioritaire.
Gratuité des services	55 Donner plus de place à la prévention, notamment grâce aux visites médicales scolaires qui deviendront systématiques.
	56 Rendre les transports ferroviaires gratuits aux heures creuses pour les 18-25 ans
Réformes à supprimer	57 Réforme du collège unique
	58 Réforme Blanquer du baccalauréat
	59 Toute forme de « discrimination positive » en vigueur dans l'enseignement secondaire et supérieur
	60 Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation créés en 2019, inefficaces et contribuant à diffuser une idéologie délétère dans l'institution scolaire

- ✓ Restaurer l'efficacité du système éducatif par une remise à plat des méthodes et des contenus
- ✓ Restaurer l'école comme vecteur de transmission de l'Histoire de France et de son patrimoine 🇫🇷
- ✓ La protection des enseignants sera une priorité, en opposition à la doctrine du « pas de vague »
- ✗ Le diplôme national du brevet deviendra un examen d'orientation post-3e vers la voie générale ou professionnelle
- ✗ Les enseignants devront être titulaires d'un Master 2 + d'un CAPES ou d'une agrégation
- ✗ Généralisation de la vidéoprotection dans tous les établissements du secondaire, en priorisant les réseaux d'éducation prioritaire
- 👍 On apprécie l'arrêt des fermetures d'écoles
- 👍 On apprécie le NON à l'écriture inclusive
- 👍 On apprécie le NON à l'idéologie du genre ressenti à l'école
- 👍 On apprécie le renforcement de l'exigence de neutralité du corps enseignant en matière politique, idéologique et religieuse vis-à-vis des élèves
- 👮 Plutôt favorable au port d'un uniforme à l'école primaire et au collège
- 🙏 On est d'accord avec l'augmentation du nombre d'heures de cours en primaire
- 🙏 On est d'accord avec l'effectif maximal de 20 élèves par classe en grande section et préparatoire
- 🙏 On est d'accord avec la priorité absolue donnée au français, aux mathématiques et à l'histoire de France au primaire

🙏 On salue le choix d'avoir placé la protection des enseignants en priorité absolue

🙏 On soutient la mesure de revalorisation des salaires des enseignants du primaire au lycée

🙏 On partage la nécessaire refondation du recrutement des professeurs et des principes de gestion du corps enseignant

😬 Perplexe sur le fait que le détail des programmes et les labels validant les manuels scolaires relèveront du ministre de l'Éducation nationale

😬 Perplexe sur l'exigence d'un Bac + 5 doublé d'un Capes ou de l'agrégation dans le recrutement des enseignants.

Est-ce vraiment le moyen le plus pertinent et le plus efficace pour générer des vocations ? Avoir une voie unique d'accès, de surcroît exclusivement académique, n'est-ce pas se priver de profils différents mais vraiment intéressants ?

Un programme dense et plutôt bien construit. Il est clair que pour Marine Le Pen, l'École est une priorité : le programme présenté restaure l'École-sanctuaire de la transmission des savoirs. Nous saluons le courage politique de la candidate qui assume cette vision de l'École. Nous partageons la « sanctuarisation » de l'École quand elle permet de retrouver des conditions d'épanouissement et de sérénité pour apprendre. Mais le risque est de passer à côté de l'objectif du retour utile à l'autorité pour basculer dans une école autoritaire, presque dictatoriale, avec vidéo surveillance, dénonciation, sanction... 😬

Il manque à ce programme de la pédagogie, de la confiance, de l'humanité et de la bienveillance... 😬

Pour retrouver le programme intégral du candidat suivez ce lien : <https://mlafrance.fr/programme>